

Procès-verbal du Conseil d'école

Ecole Primaire Publique Les Roseaux
Rue de la Mairie, 89100 ROSOY
03.86.97.95.01/ ce.0890865G@ac-dijon.fr

Participants à la visioconférence :

- ❖ Mme Leleu, enseignante ;
- ❖ Mme Nunes, enseignante ;
- ❖ Mme Veglio, enseignante ;
- ❖ Mme Charles, enseignante ;
- ❖ Mme Bertin, enseignante et directrice ;
- ❖ Mme Buquen, enseignante ;
- ❖ Mr Boumeddane, délégué des parents ;
- ❖ Mme Demeulenaere, délégué des parents ;
- ❖ Mme Février, délégué des parents ;
- ❖ Mme Carrier, délégué des parents ;
- ❖ Mme Gaubert, délégué des parents ;
- ❖ Mme Tolet, Première adjointe ;
- ❖ Mr Saulnier, responsable du pôle enfance ;
- ❖ Mme Chappuit, maire de Rosoy.

Mme Rougeron, délégué des parents est excusée.

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale à la circonscription de Sens 1 est excusée.

Les règles de la visioconférence demeurent inchangées. Mme Bertin remercie les membres présents. La réunion débute à 17h35.

1. Approbation du dernier conseil d'école

Une erreur quant aux délégués de parents d'élèves élus, paragraphe 1 du PV du 5 novembre 2020 sera rectifiée. Le nom de Mme Gaubert a été omis.

Une mise à jour du règlement intérieur de l'établissement, en date du 12/11/2020, a été effectuée. Les modalités de la sortie des élèves ont été précisées à la demande d'une maman d'élève. Le règlement est approuvé par le conseil. Il sera renvoyé par mail, avec la mise en évidence du réajustement effectué.

Un rappel aux parents quant à la nécessité d'accompagner leur enfant jusqu'à l'adulte responsable, que ce soit à la garderie ou sur les créneaux scolaires sera envoyé par mail par Mme Bertin.

2. Rentrée 2021**Les répartitions**

Répartition par niveau 2020-2021		Prévisions par niveau 2021-2022		Répartition par classe 2020-2021	
CYCLE I	37	CYCLE I	36	TPS/PS/MS - 2/11/6	19
TPS	2	TPS	0	MS/GS - 7/11	18
PS	11	PS	13	CP/CE1 - 12/7	19
MS	13	MS	11	CE1/CE2 - 5/13	18
GS	11	GS	12	CM1/CM2 - 10/8	18
CYCLE II	37	CYCLE II	35	TOTAL	92
CP	12	CP	11	Répartition par dispositif 2020-2021 Actuellement, aucun élève ne bénéficie d'un dispositif.	
CE1	12	CE1	12		
CE2	13	CE2	12		
CYCLE III	18	CYCLE III	23		
CM1	10	CM1	13		
CM2	8	CM2	10		
TOTAL	92	TOTAL	94		

EFFECTIF TOTAL de **89 élèves**.

Deux départs effectifs, la semaine dernière et trois départs pressentis pour la rentrée 2021.

Le collège des Champlaisants a soumis un [Livret d'accueil 2021](#), à destination des élèves de CM2. Il a pour but de présenter l'établissement et de permettre une bonne rentrée scolaire à nos futurs collégiens. Le genially interactif de l'année passée sera également proposé aux futurs sixièmes, afin de visiter le collège. Tous les projets en lien avec le collège ont été annulés à ce jour.

Mme Tessier, Inspectrice de l'Education Nationale a visité les locaux de la maternelle. L'occasion aussi de faire le point sur les effectifs et d'approfondir les modalités d'accueil en Toute Petite Section.

3. Accueil en Toute Petite Section

En lien avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, un projet pédagogique et éducatif sera inscrit au projet d'école. Présenté aux parents, il stipulera les conditions d'accueil et les modalités nécessaires à une préscolarisation.

La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire et jusqu'aux vacances de la Toussaint. Ils devront avoir deux ans et demi au 30 septembre.

Les élèves concernés par ce dispositif doivent avoir un besoin de développement au niveau du langage et préparerons ainsi leur rentrée en Petite Section.

Un effectif de quatre élèves minimum conditionne la mise en place de cette Toute Petite Section. Ces élèves doivent bénéficier d'un aménagement des rythmes spécifiques et de l'espace, de matériel et de jeux adaptés au jeune âge des enfants et de la présence régulière d'une ATSEM.

Les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée.

4. Fournitures scolaires

La commande groupée de fournitures scolaires sera proposée cette année encore par l'école, mais avant les grandes vacances scolaires. Les commandes seront réparties par élève sur juin et distribuées à la rentrée de septembre.

5. Sécurité

L'adjudant Verse est venu approuver le Plan Particulier de Mise en Sûreté. Lors de sa visite, il a conseillé quelques aménagements afin d'augmenter la sécurité du protocole retenu. Il n'y a aucune obligation.

- L'ajout de boutons moletés aux portes de classes, afin de verrouiller et déverrouiller les portes de classes sans clef ;

- Même ajout pour les sanitaires et le local photocopieur, qui pourraient servir de « refuges » si nous manquons de temps ;

- Un film miroir afin de protéger le passage par le hall « périscolaire », puisque l'évacuation des élèves, dans un scénario de fuite en élémentaire, se fera par la salle de garderie du rez-de-chaussée, puis le portillon donnant sur le Chemin de la plaine.

Le bâtiment de la maternelle est adéquat. Le confinement dans la réserve est retenu.

Les annuaires de crise ont été affichés dans chaque classe. La municipalité a fourni deux packs d'eau par école, afin de répondre à un risque naturel nécessitant un confinement.

6. Dossier numérique

Un appel à projet prévoyant le financement de l'équipement « informatique » des établissements scolaires a été reçu. Après simulation, Mme Bertin soumet à la municipalité l'investissement dans des vidéoprojecteurs et des supports de projection adaptés, avec une subvention de 67,8% du montant. Mme Tolet demande à avoir tous les éléments rapidement afin de pouvoir éventuellement y répondre en conseil municipal, sachant que le délai d'un mois est restreint.

Profil de la commune candidate	Périmètre projet	
Nombre d'écoles concernées de la commune	1	Cases à compléter pour chaque commune Moyenne : 3 classe(s) par école concernée Moyenne : 58 élèves par école concernée - Moyenne : 19 élèves par classe des écoles concernées
Nombre de classes des écoles concernées, hors classes de maternelle	3	
Nombre de classes éligibles à équiper dans le dossier de la commune	3	
Nombre d'élèves des écoles concernées de la commune, hors maternelle	58	

Volets de l'AAP	Montant global prévisionnel (TTC) pour la commune	Montant subventionnable maximum	Montant projet subventionnable	Montant de la subvention Etat pour la commune
Volet équipements	5 017	10 500	5 017	3 512 *
Volet services et ressources	610	1 160	610	305 **
Total	5 627			3 817

*Sur le volet équipement à l'échelle de votre commune, la subvention représente en moyenne un montant de 1 171€ par classe à équiper. Ce montant correspond à un taux de subvention de 70 %. C'est donc ce taux de subvention que vous devez appliquer à chacune des écoles de votre commune pour compléter le dossier de candidature en ligne.

**Sur le volet services et ressources numériques, le taux de subvention à appliquer est de 50%.

Montant maximum équipements subventionnable par classe	3 500
Montant services et ressources numériques subventionnable par élève	20

Tranches	Montant > à	Montant <= à	Taux de subvention équipements
Tranche 1	-	200 000	70%
Tranche 2	200 000	1 000 000	50%
Tranche 3	1 000 000		0%

Taux de subvention services et ressources numériques	50%
Montant minimum par école	3 500

Date : 12/03/2021

L'équipe pédagogique dans sa totalité s'est projetée vers un enseignement plus interactif. L'investissement dans un espace numérique de travail, afin de faciliter la communication et d'offrir une fenêtre sur le quotidien scolaire aux parents, est également prévu dans la proposition.

Ce budget comprend l'équipement dit de base : vidéoprojecteur (sans ombres), support de projection (sans reflet), caméra de table type visualiseur collectif, pour chaque classe.

5627€ dont 3817€ pris en charge par l'Etat et 1810 € à la charge de la commune.

Mme Bertin s'engage à fournir les devis correspondants, en précisant que le matériel a été choisi en lien avec le conseiller de la circonscription. L'ENT peut tout à fait être autre. L'objectif est de s'accorder avec celui utilisé par le collège de secteur.

7. Questions diverses

Je m'excuse pour ce mail tardif cependant je trouve regrettable que nous soyons informés que mardi soir de cette réunion pour un retour 2 jours après.

Les points :

La gestion des conflits entre les enfants quand dans la classe la maîtresse est défaillante, soit parce qu'elle minimise les faits, soit parce qu'elle ne les gère absolument pas.

S'agissant des maternelles et des petites sections il faudrait une meilleure attention des maîtresses et des ATSEMS, une maîtresse ne peut pas dire à un parent que son enfant, sort sans pull, bonnet et mouillé (cause pipi au dortoir) que l'ATSEM ne peut pas voir si l'enfant a fait pipi c'est à l'enfant de le dire !

Sans vouloir blâmer l'ATSEM je rappelle aux maîtresses le rôle des ATSEMS : « assistent les enseignants pour vêtir et dévêtir les enfants. Ils assurent les soins corporels d'hygiène, les accompagnent aux toilettes si besoin. »

Pourquoi les enfants après le dortoir par temps froid 🥶 sortent dans la cour, notamment les petits ?

Nous sommes dans une petite école il faudrait beaucoup plus d'attention avec les enfants !

Il faut rappeler aux enfants les règles de savoir vivre ensemble.

Quel est le projet de l'école pour la réussite des élèves.

- Mme Bertin annoncera le conseil d'école par mail, aux parents d'élèves dans le même délai que ces membres. Cette décision a été communiquée par mail en amont du conseil d'école.

- Concernant la gestion des conflits, Mme Leleu et Mme Buquen expliquent alors être dans la médiation. On revient sur l'événement, on explique ce que chacun a pu ressentir et trouvons une solution pour ne plus que cela se reproduise. Les autres collègues acquiescent et confirment être dans la même démarche de régulation.

- Concernant le lever de la sieste, il est donc échelonné. Mme Rota, ATSEM, surveille et échelonne le lever des élèves en fonction de leur besoin de sommeil. Certains dorment quasiment l'après-midi. D'autres se lèvent alors que Mme Leleu est avec les autres élèves, notamment ceux de moyenne section. Le groupe est alors soit en salle de classe, soit en récréation dans la cour.

Si un enfant « s'oublie » et urine durant le temps de repos. Cela n'est pas vu immédiatement puisque le dortoir est sombre. Les lumières sont allumées et les lits ne sont relevés qu'une fois tous les élèves réveillés.

-Enfin, le projet d'école rappelle les trois objectifs départementaux et tend vers ces trois axes :

- 1. Améliorer les acquis et les résultats de tous les élèves dans les domaines fondamentaux.*
- 2. Garantir l'équité scolaire en prenant en compte les réussites et les difficultés d'apprentissage de chaque élève.*
- 3. Instaurer un climat de confiance pour faire de l'école un lieu d'ouverture et de réussite.*

Il sera réexaminé et ajusté aux besoins propres à l'établissement prochainement, puisque valable pour trois années, hors avenants.

Les élèves fêteront-ils carnaval ?

Cela n'est pas prévu à ce jour, l'événement faisant partie des vacances scolaires.

La séance est levée à 19H14.

Merci à tous.